



15ème législature

Question N° : 26689	De Mme Fiona Lazaar (La République en Marche - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Déploiement du plan d'investissement dans les compétences	Analyse > Déploiement du plan d'investissement dans les compétences.
Question publiée au JO le : 18/02/2020 Réponse publiée au JO le : 10/03/2020 page : 2020		

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar interroge Mme la ministre du travail sur le déploiement du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Alors que 85 % des métiers de 2030 n'existent pas aujourd'hui, la formation est un enjeu essentiel pour les salariés et les entreprises. La formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, qui sont les publics les plus fragiles sur le marché du travail, est un enjeu tout particulièrement important. En effet, 1,3 million de jeunes de moins de 26 ans ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation et seul un chômeur sur dix accède à la formation. Pour répondre à ce défi, le plan d'investissement dans les compétences, lancé en octobre 2017 par le Gouvernement, consacre 15 milliards d'euros sur cinq ans à la formation d'un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et d'un million de jeunes éloignés du marché de l'emploi. Ce PIC a vocation à être décliné au niveau des régions, à travers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences signés par l'État et les régions. Mme la députée se félicite de l'effort sans précédent engagé par le Gouvernement et la majorité à travers ce plan qui doit à la fois permettre de mieux analyser les besoins de compétences de manière à mieux orienter les politiques de formation et de proposer des parcours de formation vers l'emploi durable. Il permet par ailleurs de répondre aux besoins des métiers en tension et contribue à la transformation des compétences, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. Ces enjeux sont tout particulièrement importants dans les banlieues où le taux de chômage demeure 2,7 fois plus élevé, malgré une baisse continue depuis plusieurs années. Elle souhaiterait que soient portés à sa connaissance les éléments relatifs au déploiement du plan d'investissement des compétences, en particulier dans ces territoires de la République qui méritent une attention particulière.

Texte de la réponse

La réduction des inégalités sociales ou territoriales dans l'accès à la formation est au cœur du Plan d'investissement dans les compétences. Une priorisation dans l'accès à la formation est ainsi donnée aux plus éloignés d'emploi, notamment les personnes en recherche d'emploi qui habitent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En ce qui concerne les résidents en QPV, leurs taux de chômage, très supérieurs à la moyenne nationale et ce d'autant plus lorsqu'ils sont peu ou pas qualifiés, justifie leur accès prioritaire à la formation, afin de corriger les inégalités au regard des chances d'insertion. La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, adoptée en Conseil des ministres le 18 juillet 2018, intègre d'ailleurs ce ciblage, en prévoyant la mesure suivante : "Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée". Voici ci-après un tableau illustrant l'effort investi en matière de formation : Nombre d'entrées prévisionnelles en formation, tous financeurs Résidents en quartiers prioritaires de la politique de la ville

